

R.A.P.-Échos

RÉSISTANCE À L'AGRESSION PUBLICITAIRE

N° 27

JUIN

BIMESTRIEL

2000

3F 0,5
EUROS

À moins de vivre sur une île déserte, personne n'échappe au matraquage, à la pollution et à la manipulation publicitaires. Ce journal est un carrefour de la résistance individuelle et collective à ces diverses agressions.

Le B.V.P. censure Le C.C.C.P.

(Communiqué de presse)

Le film réalisé par le Comité des créatifs contre la publicité (C.C.C.P., Lyon), pour la Semaine internationale sans télévision (avril 2000, voir *R.A.P.-Échos* n° 26), a été refusé par le Bureau de vérification de la publicité (B.V.P., Paris).

Après le film de la Journée sans achat en novembre 1999, c'est au tour du nouveau spot du Comité des créatifs contre la publicité (C.C.C.P.), réalisé pour la Semaine sans télévision, d'être refusé par le B.V.P.

Pour justifier son refus, le B.V.P. avance le décret du 27 mars 1999 : « Constitue une publicité toute forme de message télévisé diffusé contre rémunération ou autre contrepartie en vue, soit de promouvoir la fourniture de biens et services..., soit d'assurer la promotion commerciale d'une entreprise publique ou privée. » Or, le B.V.P. a autorisé, par exemple, des films de la Cogema (Compagnie générale des matières nucléaires) et de Total (compagnie pétrolière), qui n'entraient pas dans ce cadre-loi.

Le B.V.P. se range derrière l'article 14, alinéa 2, du décret : « Les messages d'intérêt général à caractère non publicitaire tels que ceux diffusés dans le cadre des campagnes des organisations caritatives et des campagnes d'information des administrations peuvent être insérés, le cas échéant, dans les séquences publicitaires. » Le B.V.P. se permet ainsi d'interpréter restrictivement le décret en considérant que la liste des exceptions est exhaustive. Or, d'une part, rien ne qualifie légalement ou juridiquement une organisation « caritative » (la loi a simplement réglementé une série de critères donnant droit à des avantages fiscaux pour les donateurs), et d'autre part, le B.V.P. établit une inégalité flagrante entre les personnes de droit privé, les associations et « l'administration » quant à la pertinence d'une communication « d'intérêt général ».

Le B.V.P. ne fait même pas semblant, d'après sa réponse, d'avoir examiné le film : il disqualifie directement le Comité en tant que tel pour un accès aux écrans publicitaires. Or, rien n'empêche le C.C.C.P. de prétendre être à caractère caritatif, car la santé mentale de la population est aussi importante que la santé physique, et elle ne peut pas en être dissociée. De plus, il n'appartient pas au B.V.P. de dire ce qui est caritatif et ce qui ne l'est pas.

Les règles d'accès interdisent ainsi le plus important moyen de communication à tout message qui n'est pas purement commercial, et cela contrairement à la presse.

Le C.C.C.P. s'indigne que des films à vocation d'intérêt général soient ainsi « censurés » alors que de nombreux films publicitaires allant contre toute éthique ne se heurtent à aucune résistance. L'association va donc saisir le Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) avant la Semaine sans télévision. (Le film de 30 secondes est disponible sur la Toile ; site : www.antipub.net.) ■

Semaine internationale sans télévision : deux actions en France

À l'occasion de la Semaine internationale sans télévision (avril 2000, voir *R.A.P.-Échos* n° 26), deux actions de rue ont eu lieu.

Casseurs de Pub (C.C.C.P.) à Lyon...

Le 21 avril 2000, une quinzaine de dangereux « Casseurs de Pub » (chiffre de la police) se sont rendus à la Bourse du travail de Lyon, où se déroulait la Nuit des Publivores (projection de films publicitaires). Ces esprits malveillants et réfractaires à la propagande du baron Ernest-Antoine Seillière et de son pitt-bull Denis Kessler (représentants du Medef) ont distribué des tracts aux centaines de personnes (chiffre de la police) agglutinées devant l'édifice et faisant la queue pour recevoir leur dose de bonheur prémâché. Les terroristes étaient munis d'une dizaine de « têtes de télé », des cartons peints en noir où étaient dessinés à la craie un écran, des boutons et un haut-parleur. Pendant que ses camarades distribuaient les tracts, le meneur de l'action, habillé en homme d'affaires — cravate, costar, lunettes noires — et muni d'un mégaphone, interpellait la foule éberluée grâce au rap des antipub (texte disponible sur demande). Cette action aura-t-elle permis d'éveiller une seule conscience ? Elle aura au moins servi de prétexte pour passer une bonne soirée.

Raoul Anvélaout

... et R.A.P. à Paris

Le 26 avril 2000, a eu lieu, devant l'église Saint-Eustache (Paris), une action organisée par R.A.P. Une dizaine de militants se sont retrouvés, vers 18 h 30, sur l'esplanade, au sud du monument. La manifestation n'ayant pas été déclarée, une patrouille de police qui passait par là a compromis le déroulement prévu, selon lequel une procession devait sillonner les rues du quartier Montorgueil. À défaut, les militants se sont contentés de tourner en file indienne autour de la grosse tête de pierre qui gît à cet endroit. Certains avaient la tête enfermée dans une boîte en carton figurant un

téléviseur. Pendant la demi-heure qu'a duré cette étrange liturgie, devant deux caméras de télévision (Télé Bocal et Arte), l'officiant (le président de R.A.P.) et le chœur (dans lequel s'étaient glissés les responsables du Publiphobe et du Réseau pour l'abolition de la télévision) se sont répondu en psalmodiant des vérités éternelles sur la télévision... Les rares passants ont eu droit à un tract explicatif.

Yvan Gradis

Ateliers

Vous souhaitez participer à l'action de R.A.P. suivant vos centres d'intérêt ? Reportez-vous à la rubrique « Informations diverses » (page 4).